GENTHOD INFO

ÉDITION AUTOMNE

MOT DE L'EXÉCUTIF | PARKING GARE GENTHOD-BELLEVUE | FUTURE VOIE VERTE | MODÉRATION VITESSE | QUALITÉ DE L'AIR | SERVICE DES BÂTIMENTS | TRAVAUX HEPIA | MÉMENTO | OCTOBRE 2023

LE MOT DE L'EXÉCUTIF

Ce numéro automnal du Genthod Info vous propose un suivi de plusieurs projets importants pour notre commune: évolution du stationnement à la gare de Genthod-Bellevue, modération de la vitesse de circulation au centre du village et dans certains chemins résidentiels, et point de situation sur le projet de voie verte reliant Versoix à Sécheron.

Vous pourrez également trouver toutes les informations nécessaires concernant la station mobile de mesure de la qualité de l'air récemment installée à Genthod, en lien bien sûr avec le trafic aérien et, si vous le souhaitez, suivre avec précision les mesures réalisées.

Notre tour d'horizon, au gré des publications du Genthod-Info, des différents services communaux et associations ou sociétés locales, s'arrête ce trimestre-ci sur le service des bâtiments. L'occasion de mieux vous faire connaître ses collaborateurs et ses missions.

Enfin, grâce au memento communal en dernière page, retrouvez toutes les informations pratiques concernant les manifestations, séances publiques et événements des prochaines semaines à Genthod.

Bonne lecture à toutes et tous,

Joël Schmulowitz | Maire
Karen Guinand | Adjointe
Andreas Baumgartner | Adjoint

PHOTO DE COUVERTURE
Future Voie Verte | Genthod | août 2023

NOUVEAU PARKING À LA GARE DE GENTHOD-BELLEVUE: OUVERTURE DES INSCRIPTIONS POUR LES ABONNEMENTS

Dans le cadre de la mise en œuvre de son nouveau concept de stationnement, la commune de Genthod va créer un **parking privé de 43 places à la rue de la Printanière**. Il s'agit des places perpendiculaires à la voie ferrée, et elles seront accessibles uniquement aux détenteurs d'un abonnement délivré par la Mairie.

Cette nouvelle formule de stationnement proposée à la gare de Genthod-Bellevue accompagne l'instauration – dès le 1er décembre 2023 – d'une zone à macarons 4h sur le secteur Pré-Felix/ Printanière (zone 22B), ainsi que de la mise en place d'horodateurs sur la route du Creux-de-Genthod (entre la gare du Creux-de-Genthod et le club de tennis).

Comme détaillé dans la précédente édition du Genthod Info, l'objectif de toutes ces mesures aux abords des gares CFF est de diminuer l'emprise du stationnement de pendulaires, en particulier venant de l'extérieur de la commune et du Canton de Genève et donc augmenter le nombre de places à disposition des usagers ponctuels ou de courte durée.

Les **habitants de Genthod bénéficieront d'un accès prioritaire** à l'abonnement communal pour ce nouveau parking privé, dont la grille tarifaire mensuelle figure ci-contre:

Pour faire une demande d'abonnement, vous trouverez le formulaire sur www.genthod.ch. Pour toute information complémentaire, le règlement du parking peut être consulté sur www.genthod.ch/fr/admin/reglements/ puis cliquez sur "Règlement du parking privé de la Printanière". En cas de questions ou de besoin d'aide, n'hésitez pas à contacter la Mairie (info@genthod.ch ou 022 774 12 80).

Votre demande devra préciser la durée souhaitée de l'abonnement (minimum 3 mois, maximum 12 mois) et être accompagnée du permis de circulation du véhicule concerné ainsi qu'une justification du besoin de place. La commune n'entend pas délivrer un nombre plus élevé d'abonnements qu'il n'y a de places, à savoir 43.

Après approbation du dossier par la commune et règlement du montant dû, les abonnés recevront le macaron ci-dessous qu'il s'agira de placer derrière le pare-brise de façon visible.

> Habitants de Genthod hors zone 22B 60.-
> Habitants de Genthod zone 22B 60.-
> Habitants communes voisines | 80.-
> Autres | 100.-

FUTURE VOIE VERTE, QUEL IMPACT POUR GENTHOD?

Engagé depuis 2021 par le Canton, en collaboration avec les communes de Pregny-Chambésy, Bellevue, Genthod et Versoix, le projet de réalisation d'une voie verte entre Sécheron et Versoix commence à prendre forme.

Cette voie verte aura une identité bien différente de celle déjà réalisée sur la rive gauche. Attentive à la place des piétons et à la modération de vitesse, notamment celle des vélos à assistance électrique, elle a pour objectif d'**offrir à la mobilité douce une expérience de déplacements confortables et sûrs dans le magnifique cadre paysager de la rive droite du lac**. Pour autant, elle n'entend pas exclure les autres modes de transport de son parcours; les tronçons mixtes seront aménagés de façon à permettre une cohabitation harmonieuse entre tous les usagers.

Concernant la commune de Genthod plus particulièrement, **le parcours de la voie verte commencera par le chemin des Rousses depuis la route de Collex**. Au carrefour avec la route du Saugy, les piétons et les vélos à force humaine pourront passer à travers le parc Lullin, les autres usagers empruntant la route du Saugy puis la rue du Village – dont la vitesse sera modérée à 20km/h. La suite du tracé passera par la route de Rennex, le chemin de la Pralay, puis la route de Malagny avant de rejoindre Versoix.

Après analyse par la commission Aménagement & Mobilité, **un crédit d'étude a été voté le 7 février 2023** par le Conseil municipal. A cette occasion, les élus de Genthod ont demandé que les tronçons de la route de Rennex et de la route de Malagny (entre le carrefour avec le chemin de la Pralay et le cheminement piéton/vélo déjà aménagé), ainsi que la traversée de la route du Saugy, fassent l'objet d'une attention particulière. Ceci afin d'y régler les questions de mixité entre les différents modes de transports. A l'inverse, ils ont souligné que d'autres secteurs, tels que le chemin des Rousses, la rue du Village ou le chemin de la Pralay, répondent déjà très largement aux objectifs du projet et ne nécessiteront donc que des interventions mineures.

Parc Lullin: un enjeu important. Pour les deux entrées/sorties du parc Lullin, les conseillers municipaux ont demandé au Canton de trouver des solutions qui soient à la fois pratiques pour les vélos, mais également sûres pour les piétons et en particulier les enfants.

A noter par ailleurs que l'intention, soutenue par la commune, de faire passer la voie verte au travers du parc Lullin (pour les piétons et cyclistes sans assistance électrique) devra faire l'objet d'un engagement déterminé de la part du Canton. En effet, **une telle option nécessitera de réduire l'espace de liberté pour les chiens** – notamment sur la partie haute du parc. C'est au Canton, propriétaire des lieux, qu'il revient de faire le nécessaire pour que ce parc populaire et emblématique de notre commune évolue afin d'inclure les usagers de la Voie Verte.

Et la suite… La réalisation de la Voie Verte est prévue en cinq séquences. Genthod est concernée par:

> Séquence 1: chemin de la Glaise-Webster-chemin des Rousses-parc Lullin – réalisation prévue en 2025-2026

> Séquence 3: rue du Village-route de Rennex-chemin de la Pralay-route de Malagny – réalisation prévue en 2027

Chaque séquence fera l'objet d'un crédit de réalisation qui devra être voté par le Conseil municipal, afin de financer les travaux à réaliser sur le domaine public communal. **Divers apports financiers** (Confédération, fonds intercommunaux), ainsi qu'une participation à hauteur de 50% par le Canton, **sont aussi prévus**.

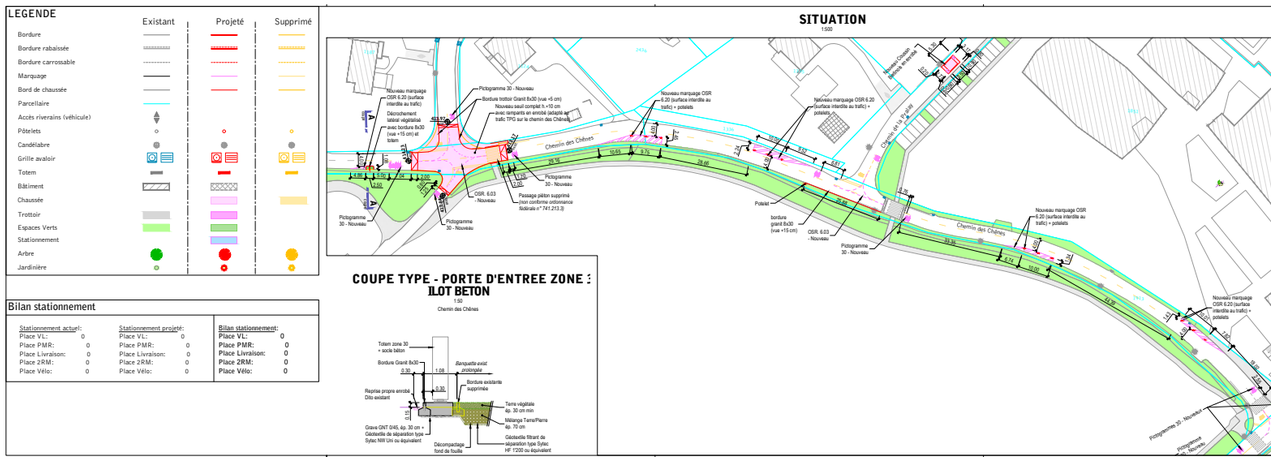

MODÉRATION DE LA VITESSE À GENTHOD… POUR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE

Le 14 mars dernier, le Conseil municipal a voté à une large majorité (14 oui, 1 abstention) un crédit de CHF 850'000 afin que l'Exécutif mette en œuvre le projet de modération de vitesse sur lequel la commission Aménagement & Mobilité avait travaillé depuis le printemps 2022.

Cette volonté de modérer la vitesse de circulation trouve sa source dans les ateliers participatifs liés à la révision du plan directeur communal qui se sont déroulés en 2020-2021, ainsi que dans l'étude menée en 2021-2022 pour renforcer la sécurité des écoliers sur le chemin de l'école au travers d'un plan de mobilité scolaire. Ces deux démarches, ainsi que de régulières interpellations par des communiers, **ont mis en évidence la nécessité de diminuer la vitesse des véhicules, en particulier dans le cœur du village**.

Le concept élaboré par les autorités communales est **structuré autour des quatre axes qui mènent au centre de la commune**. C'est ainsi qu'à l'approche du village, la vitesse sera limitée à 30km/h à la route de Valavran depuis la place de jeu, à la route du Saugy depuis le chemin des Rousses, à la route de Malagny depuis le chemin de la Pralay, et enfin au chemin des Chênes et à la route de Rennex au niveau du chemin de Pierre-Grise.

Par ailleurs, **les chemins suivants desservant des zones villas seront également limités à 30km/h**: chemin du Mont-Rose, chemin des Moissons, chemin du Sautoir-d'Or, chemin du Pré-Roset et chemin de Pierre-Grise.

Enfin, la rue de la Printanière est également appelée à voir sa vitesse réduite à 30km/h, ceci pour assurer une meilleure sécurité aux abords de **l'esplanade de la gare de Genthod-Bellevue**, mais aussi s'harmoniser avec la réglementation déjà en vigueur sur la partie de la rue qui est située en territoire belleviste.

Quant **au cœur du village**, c'est-à-dire la rue du Village, le chemin du Presbytère, le chemin de la Mairie et le chemin du Pressoir, il est **appelé à devenir une "zone de rencontre"**, avec une vitesse donc limitée à 20km/h.

Pour être autorisé par les services cantonaux, tout projet de modération de vitesse doit inclure une signalétique verticale et des aménagements routiers qui permettent d'assurer le respect des nouvelles prescriptions. Pour Genthod, il s'agira essentiellement de totems marquant les entrées dans les zones 30km/h, de seuils aux carrefours, de coussins berlinois et de rétrécissements de la chaussée. **Un document plus détaillé sera distribué sous forme de tout-ménage d'ici la fin de l'année et les travaux de génie civil devraient se dérouler fin 2023 / début 2024**.

A noter encore, qu'après une année de fonctionnement, il est d'usage de procéder à une évaluation afin de vérifier que les mesures mises en œuvre sont efficaces. Et donc qu'elles atteignent bien l'objectif d'une modération de vitesse, garante d'une meilleure sécurité et qualité de vie à Genthod.

QUALITÉ DE L'AIR À GENTHOD, IMPACT DU TRAFIC AÉRIEN

Depuis le 1er juillet 2023 et pendant une année, en partenariat avec l'Office cantonal de l'environnement, une campagne de mesures a été lancée afin de suivre l'évolution de la qualité de l'air que nous respirons à Genthod.

Grâce à une **station mobile** installée par le Canton à la voirie communale, il est **désormais possible de documenter les impacts localisés du trafic aérien sur la qualité de l'air**.

Les données récoltées contribuent à accroître les connaissances sur la qualité de l'air dans notre canton et permettent d'étudier l'évolution dans le temps des niveaux de pollution mesurés dans des périmètres situés à proximité de l'aéroport.

La présence de 4 polluants est analysée: les particules fines PM10, les particules fines PM2.5, le dioxyde d'azote NO_2 et l'ozone O_3.

A l'issue de cette campagne de mesures, un rapport complet sera élaboré par le Canton et mis à disposition du public. A cet égard, la commune de Genthod s'engage à faire en sorte que la transmission à la population du contenu de ce rapport se fasse de manière transparente et didactique.

Dès maintenant, vous pouvez cependant déjà suivre l'évolution de la qualité de l'air dans notre commune en allant sur la page internet dédiée à la station de Genthod: **Campagne "Impact local du trafic aérien" - Genthod | ge.ch**. Voici un exemple, ici pour la semaine du 6 au 13 septembre 2023, pour le dioxyde d'azote (NO_2).

AU SERVICE DES BÂTIMENTS DE LA COMMUNE DE GENTHOD ET DE LEURS USAGERS

Le patrimoine administratif communal est constitué de sept bâtiments: espace Saladin (ancienne mairie), mairie, école/bibliothèque/salle de gymnastique, centre communal, bâtiment du parascolaire, voirie et, la plus récente acquisition communale, ancienne Poste (située au 10 route de Rennex). Le tout étant inscrit dans les comptes de Genthod pour une valeur d'environ CHF 44 millions.

Afin d'en assurer la propreté et le bon état, la commune a mis en place depuis plusieurs années le service des bâtiments. Il est placé **sous la responsabilité de Julien Kull** qui, outre ses activités de nettoyage au centre communal et à la salle de gymnastique, coordonne les interventions nécessaires à la bonne réalisation de l'ensemble des tâches du service. A ses côtés, on retrouve **Toni Dieli et Tino Codorello** pour s'occuper de l'école, **Fabienne Gramenzi** pour l'espace Saladin et le parascolaire, et **Pierre Malavallon** notamment pour les espaces extérieurs du centre communal.

En plus de faire en sorte que nos bâtiments soient bien entretenus et en bon état, le service a également d'autres responsabilités telles que la mise en place des espaces pour la programmation culturelle et autres événements festifs. Il est par ailleurs garant des bonnes relations avec tous les partenaires utilisateurs des bâtiments: enfants, parents d'élèves, enseignants, animateurs parascolaires, responsables associatifs, habitants de Genthod louant une salle ponctuellement... Réactivité, tact et diplomatie, mais également fermeté et rappel des règles du bon usage des bâtiments, font partie du quotidien de ces relations.

Enfin, il est à signaler que depuis une bonne dizaine d'années, les pratiques dans le domaine de l'entretien des bâtiments ont connu des évolutions importantes. **Utilisation de produits biodégradables pour un meilleur respect de l'environnement**, nouvelles pratiques de nettoyage liées à la pandémie de COVID19, et nécessaires mesures d'économies d'énergie depuis l'automne 2022 sont autant de défis qui demandent de revoir les habitudes historiques.

Ces changements peuvent d'ailleurs être source de tension entre les usagers et les collaborateurs du service. Alors, quand dans le feu de l'action pointe parfois un certain agacement par rapport à ces contraintes ou leur non-respect, gardons à l'esprit qu'avec un peu d'attention, de patience et de dialogue, on trouve toujours des solutions dans l'intérêt de chacun et surtout de notre magnifique et très utile patrimoine administratif.

PHOTOS DE HAUT EN BAS
Tino Codorello et Toni Dieli | restaurant scolaire | Julien Kull

L'HEPIA ÉTUDIE LE CHEMIN DES MOISSONS

Sollicitée par l'HEPIA (Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève), la commune de Genthod a mis son territoire à disposition d'une classe afin que celle-ci étudie la question de la récupération des eaux pluviales. Le cours s'est déroulé la semaine du 19 juin et c'est l'espace public du chemin des Moissons qui a été choisi comme objet à étudier.

Les travaux des élèves ont été présentés aux autorités communales en fin de semaine, leur permettant de prendre connaissance des possibilités d'évolution d'un tel secteur. Arborisation, noues, perméabilité des sols et convivialité ont fait l'objet d'esquisses très intéressantes qui pourront servir d'inspiration à l'avenir, si un projet de modifier ce secteur devait être entrepris.

Félicitations aux étudiants pour le travail conséquent qui a été accompli en quelques jours et à leur enseignant, Monsieur Nicolas Orange.

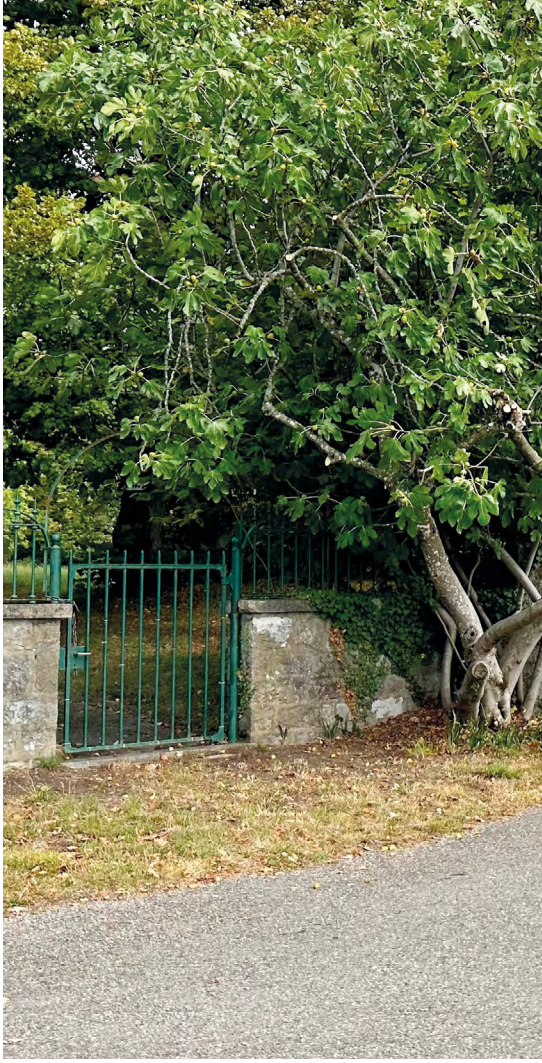

L'un des projets proposés par les élèves de l'HEPIA

MÉMENTO

Séance du Conseil municipal Mardi 17 octobre, 14 novembre et 5 décembre à 20h30 (salle du Conseil municipal, mairie de Genthod): public bienvenu.

Repair-café du FabLab de Genthod Mercredi 18 octobre, 15 novembre et 13 décembre de 13h30 à 16h00. Inscription obligatoire (info@genthod.ch ou 022 774 12 80) en mentionnant adresse, numéro de mobile, type d'appareil et genre de défaut/panne.

Exposition Genthod Art Vendredi 3 et samedi 4 novembre 13h00 - 19h00 et dimanche 5 novembre 11h00 - 17h00 Salle José Venturelli (Le Saugy): venez découvrir les œuvres d'art réalisées par les habitants de la commune, entrée libre.

Sorties pour les aînés +75 ans à Balexert. Mardi 7 novembre et 5 décembre: rendez-vous à 14h30 le long du mur du cimetière, retour vers 17h30.

Projection du film L'île aux oiseaux, tourné au Centre Ornithologique de Réadaptation (COR) de Genthod, samedi 11 novembre à 20h30 à l'Espace Culturel Genthod (4 chemin de la Pralay), entrée libre.

Thé dansant organisé par l'association le Bel Âge et le Service de la Cohésion sociale, samedi 18 novembre de 14h30 à 17h30, à l'Espace Culturel Genthod (4 chemin de la Pralay), entrée libre.

Fête de l'Escalade Vendredi 8 décembre dès 18h00: concours de déguisements, cortège aux flambeaux, bris de marmite, soupe, chants et bal populaire à l'Espace Culturel Genthod, entrée libre.

Tous droits de reproduction réservés | © Mairie de Genthod 2023